

ANNEXE IX

GLOSSAIRE DE TERMES RELATIFS AU DÉROULEMENT
DES OPÉRATIONS (CONOPS) POUR LA CIB APRÈS SA RÉFORME

Données d'origine : tout **élément de donnée** communiqué par un office ou une autre source officielle pour introduction dans la base de données centrale de classification MCD, représentant les informations initiales relatives à un document au moment de sa publication. Les modifications ultérieures de ces données initiales, communiquées par le même office ou la même source pour introduction dans la MCD, ne sont considérées comme des données d'origine que si elles ont pour objet la correction d'erreurs ou d'omissions dans les données d'origine précédemment communiquées.

Données normalisées : **élément de donnée** dont la présentation a été modifiée d'une manière ou d'une autre par rapport à celle de la **donnée d'origine** de façon à être conforme aux normes de l'OMPI en vigueur pour ce type d'élément de donnée, avant le stockage dans la base de données centrale de classification. Par exemple, le nom d'un déposant ou d'un inventeur peut être présenté sous différentes formes dans les données d'origine, mais il doit être modifié de manière à être conforme au mode de présentation approuvé lors du stockage.

Élément de donnée : partie distincte de l'information extraite de documents ou associée à des documents (brevets ou littérature non-brevet) qui est stockée dans la base de données centrale de classification MCD (par exemple les titres, le classement ou les données de priorité).

Famille de brevets : collection de documents de brevet publiés portant sur la même invention, ou sur plusieurs inventions ayant un élément commun, qui sont publiés dans le même pays à des moments différents ou dans des pays ou régions différents. Dans ce type de collection, chaque document de brevet est en principe fondé sur les données relatives à la demande ou aux demandes au titre desquelles le "droit de priorité" a été revendiqué.

Famille de brevets artificielle (famille de brevets **intellectuelle** ou **non conventionnelle**) : **famille de brevets** composée d'une collection de documents de brevet équivalents (c'est-à-dire de documents se rapportant à la même invention) publiés par des offices différents mais dont quelques-uns au moins n'ont pas de demande d'origine en commun (ou pour lesquelles les données relatives à la ou les demandes d'origine ne sont pas divulguées). Ce n'est qu'après une analyse intellectuelle qu'il est établi que le contenu divulgué des membres de ce type de famille est essentiellement le même.

Exemple :

Membres de la famille de brevets	Demandes d'origine (établissant la priorité)
DE 2701000	?
FR 2368000	?
GB 1554000	?

Famille de brevets complexe : famille de brevets portant sur la même invention ou sur plusieurs inventions présentant un élément commun, dans laquelle le “droit de priorité” de chaque membre est fondé sur au moins une demande d'origine en commun avec les autres membres de la famille.

Exemple :

Membres de la famille de brevets	Demandes d'origine (établissant la priorité)
AU 56113/73 A1	GB 24668/72 GB 56003/72
BE 799945 A1	GB 24668/72 GB 56003/72
CA 1021320 A1	GB 24668/72 GB 56003/72
CH 593981 A	GB 24668/72 GB 56003/72
DE 2326795 A1	GB 24668/72 GB 56003/72
DK 143603 B	GB 24668/72 GB 56003/72
DK 143603 C	GB 24668/72 GB 56003/72
ES 415069 A1	GB 24668/72 GB 56003/72
FR 2185394 A1	GB 24668/72 GB 56003/72
FR 2185394 B1	GB 24668/72 GB 56003/72
GB 1437088 A	GB 24668/72 (première demande) GB 56003/72
JP 49-490692 A2	GB 24668/72 GB 56003/72
NL 7307311 A	GB 24668/72 GB 56003/72
SE 7604104 A	GB 24668/72 GB 56003/72
US 3941774 A	GB 24668/72 GB 56003/72
ZA 733408 A	GB 24668/72

Famille de brevets élargie : famille de brevets portant sur une ou plusieurs inventions, dans laquelle le “droit de priorité” de chaque membre est fondé sur au moins une demande d’origine en commun avec au moins un autre membre de la famille.

Exemple :

Membres de la famille de brevets	Demandes d’origine (établissant la priorité)
EP 200847 A1	DE 3514301
JP 61-242026 A2	DE 3514301
US 4670093 A	DE 3514301 DE 3610333
EP 240776 A1	DE 3610333
JP 62-232129 A2	DE 3610333

Famille de brevets interne : famille de brevets composée exclusivement des différentes publications effectuées par un seul et même office au cours de la procédure afférente à la même ou aux mêmes demandes d’origine.

Exemple :

Membres de la famille de brevets	Demandes d’origine (établissant la priorité)
US 2002/0170031 A1	US 10/083103
US 6647543 B2	US 10/083103

Famille de brevets nationale : famille de brevets portant sur une ou plusieurs inventions, dont les membres sont publiés par le même office et dont deux membres au moins sont distincts l’un de l’autre (c’est-à-dire que ce ne sont pas simplement des publications de la même demande d’origine à des stades différents de la procédure – voir “famille de brevets interne”), et dans laquelle le “droit de priorité” des membres est fondé sur au moins une demande d’origine en commun avec les autres membres de la famille. Dans ce type de **famille de brevets**, la parenté d’au moins deux documents de brevet publiés résulte d’additions, de “continuations”, de “continuations-in-part” ou de divisions de l’objet initial de l’invention visée par une demande d’origine.

Exemple :

Membres de la famille de brevets	Demandes d'origine (établissant la priorité)
US 5978890 A	08/779471
US 6240494 B1	09/212410
US 6647476 B2	08/779471 (continuation-in-part) 09/212410 (division)

Famille de brevets simple : famille de brevets portant sur la même invention, dans laquelle le “droit de priorité” de chaque membre est fondé exactement sur la même ou les mêmes demandes d'origine.

Exemple :

Membres de la famille de brevets	Demandes d'origine (établissant la priorité)
AT 319372 B	CH 13201/72
CH 538767 A	CH 13201/72 (première demande)
DE 2323735 A1	CH 13201/72
ES 418590 A1	CH 13201/72
FR 2199213 A1	CH 13201/72
FR 2199213 B1	CH 13201/72
JP 49-68240 A2	CH 13201/72
SE 380138 B	CH 13201/72
US 3851217 A	CH 13201/72

[L'annexe X suit]